



AAPPMA
Lac de Paladru

Paladru le 29/10/2021

Siège social :

Mairie de PALADRU (38850)

Code siret : 804 066 868 00014

aappma.paladru@gmail.com

Compte rendu de l'Assemblée Générale électorale de l'AAPPMA du lac de Paladru en date du vendredi 29 octobre 2021.

Le président sortant, Bernard KURZAWA ouvre l'AG électorale à 19h30 et précise qu'il ne sera pas candidat au poste de président pour diriger le futur conseil d'administration. Il propose son expérience pour épauler le futur président en restant comme membre dans le nouveau conseil d'administration. 32 adhérents ont répondu présents à la convocation parue dans la presse, affichée sur le panneau d'affichage du bureau de la garderie, à la Mairie de Paladru et chez notre unique distributeur : l'Office de tourisme de Charavines.

Point n°1 : Présentation et élection des membres du nouveaux CA :

Le président KURZAWA précise que plusieurs personnes ont souhaité se retirer du conseil d'administration sortant. Dans le même temps, plusieurs actes de candidatures se sont manifestés. Les candidats au nouveau CA sont donc : Mrs. BELIN Albert, FARASTIER Michel, BIDAUT Yves, GROLLIER Daniel, GUILLAUD Denis, HUSTACHE Albert, KURZAWA Bernard, MITTELBRONN Christian, PERENON Christian, POLITIS Gérard, PRIETO Henri, REPELIN VILLARD Jean Noël, SAYER Bernard, SIMON Jean Jacques et SICK Romain.

M. GUILLAUD Denis présente sa candidature et propose sa profession de foi. Son action se fera dans la continuité de l'ancienne équipe en termes de travaux, d'alevinage, de gestion, de relation avec tous les partenaires de l'AAPPMA. Le projet de construction d'une maison de la pêche permettra d'accentuer les actions avec les scolaires et de mettre en place les structures d'une école de pêche.

VOTE : POUR : 32 ABSTENTION : 0 CONTRE 0

Le nouveau CA est élu à l'unanimité.

Le Président Bernard KURZAWA

Le Secrétaire Christian PERENON